



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT : **ALKADOUX®**

Selon 2001/58/CE – 1907/2006/CE – ISO 11014-1

Cette fiche de données de sécurité est également disponible sur le site internet : <http://www.alkapharm.fr>

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ALKADOUX

Code du produit: 52

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ALKAPHARM

Adresse: Parc Biocitech – 102 avenue Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE - FRANCE

Téléphone : +33 1 41 50 59 80 Fax : +33 1 48 30 54 31

Courriel : support.technique@alkapharm.fr

Utilisation de la substance/préparation :

Lotion lavante haute fréquence pour l'hygiène des mains.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%) :

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

CAS 68585-34-2 CE 500-223-8 SODIUM C10-C16 ALKYL ETHOXY SULPHATE

Concentration $\geq 2.50\%$ et $< 10.00\%$. Symbole : Xi R : 38 - 41

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Exposition par inhalation :

Contact avec les yeux :

En cas d'ingestion :

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné

Moyen d'extinction approprié:

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des égouts ou cours d'eau, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux zones où est manipulé le produit.

Manipulation :

Prévention des incendies :

Equipements et procédures recommandés :

Equipements et procédures interdits :

Stockage :

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Protection respiratoire :

Protection des mains :

Protection des yeux/visage :

Protection de la peau :

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :	Etat Physique :	Liquide gélifié
	Couleur :	Limpide
	Odeur :	Sans
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :		
	pH de la substance/préparation :	Neutre.
	Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	6,60 – 6,8
	Point/intervalle d'ébullition :	non concerné.
	Intervalle de Point Eclair:	non concerné.
	Pression de vapeur :	non concerné.
	Densité :	> 1
	Hydrosolubilité :	Soluble.
Autres données :	Point/intervalle de fusion :	non concerné.
	Température d'auto-inflammation :	non concerné.
	Point/intervalle de décomposition :	non concerné.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Exposition par inhalation : Pas de donnée disponible.

En cas d'ingestion :

Contact avec la peau : Très bonne compatibilité cutanée.

Contact avec les yeux : Modérément irritant.

Autres données:

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés:	Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
Dispositions locales:	La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 199/45/CE

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

Dispositions particulières :

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.